



ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 7 décembre 2015
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Adoption du calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2016

5.2 Renouvellement du contrat relatif au portefeuille d'assurances générales pour l'année 2016

6. **Finances municipales**

7. **Ressources humaines**

7.1 Révision de la structure salariale des employés cadres

8. **Loisirs et bibliothèques**

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les améliorations à apporter à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'avenue Conrad-Gosselin

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Modification de la signalisation – Secteur du parc du Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard
- 10.2 Interdiction de stationner – Boulevard du Séminaire Nord près de la rue Foch
- 10.3 Interdiction de stationner – Stationnement P-14 (rue Laurier)
- 10.4 Interdiction de stationner – rue Paul-Lapalme

11. **Travaux publics**

— — — —

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.1.1 DDM-2015-3589 Madame Mélanie Scattolin – Immeuble situé au 390, rue Leblanc
- 13.1.2 DDM-2015-3594 Monsieur Nicolas Jacques – Immeuble situé au 70, boulevard du Séminaire Nord
- 13.1.3 DDM-2015-3598 Monsieur Jean-Yves Delfosse – Immeuble situé au 122, rue Jean-Talon
- 13.1.4 DDM-2015-3599 9264-5241 Québec inc. – Immeuble constitué du lot 5 103 081 du cadastre du Québec situé sur la rue René-Boileau
- 13.1.5 DDM-2015-3591 Olymel S.E.C. – Immeuble situé au 770, rue Claude
- 13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
- 13.2.1 UC-2015-3600 Madame Édith Boudreau – Immeuble situé au 51, rue Lapalme
- 13.2.2 UC-2015-3601 Monsieur Philippe Bossé – Immeuble situé au 338, rue Schubert

13.3 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIA-2015-3606 Monsieur Stéphane Rainville – Immeuble situé au 1425, rue de Foucault

13.3.2 PIA-2015-3618 Gestion BBB inc. – Immeuble situé aux 238A – 242, rue Richelieu

13.4 Étude et décision relatives à des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme

13.4.1 MRU-2015-3585 Zone H-2748 – rue Courville

13.4.2 MRU-2015-3602 Zone H-4025 – rues des Vétérans, Joseph-Tremblay et Deland

13.5 Retrait des règlements suivants :

13.5.1 Retrait des règlements n^{os} 1372 et 1373

13.5.2 Retrait du règlement n^o 1396

13.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.6.1 Règlement n^o 1401

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone H-1114, délimitée au nord par la rue Saint-Charles, à l'ouest par les propriétés adjacentes à l'impasse Besse et au sud par l'emprise de la voie ferrée du CN et la rue Knight, et d'y autoriser l'usage C3-01-03 (service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) et certains usages se rapportant à la sous-classe C9-02 (services de déménagement, de nettoyage ou réparation de tapis, de nettoyage des fenêtres, d'extermination ou désinfection, d'entretien ménager, de ramonage de cheminée, de buanderie (autre que le service libre) et de la sous-classe C9-05 (entrepreneurs en construction et rénovation, en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, etc.) »

13.6.2 Règlement n^o 1402

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-04-01 (vente en gros) et de permettre l'entreposage extérieur, d'une hauteur maximale de 4,6 mètres, à la condition qu'il soit situé à une distance minimale d'au moins 100 mètres de l'emprise du boulevard Industriel, dans la zone I-1407, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, au nord par la rue Gaudette et au sud par le chemin de fer du CN;
- d'autoriser les usages C9-03-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires usagés pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), C7-01-04 (vente au détail de pièces, pneus, batteries ou accessoires neufs pour véhicules de

promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) et C7-01-05 (service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitement antirouille pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) dans la zone I-1422, délimitée à l'est par le boulevard Industriel, à l'ouest par la rue Trotter et au sud par la rue Gaudette »

13.6.3 Règlement n° 1403

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe multifamiliale d'au plus 4 logements et d'adopter les normes se rapportant au bâtiment principal et aux dimensions d'un terrain pour cet usage, dans la zone H-2144, située à l'ouest de la rue Jean-Talon et du Canal de Chambly, à l'est de la rue des Artisans et des Roses et au sud du pont permettant l'accès à l'Île Sainte-Thérèse »

13.6.4 Règlement n° 1406

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 9 logements, d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3, d'augmenter la hauteur maximale à 11,3 mètres et de réduire la marge avant secondaire minimale à 6 mètres dans la zone H-1245, située à l'ouest de la rue Champlain et de la rivière Richelieu, et au sud du pont Félix-Gabriel-Marchand »

13.6.5 Règlement n° 1407

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages spécifiquement permis de la « classe 2 » du groupe commerce et service (C) au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal, dans les zones C-1516 et C-1517. Ces zones se situent à l'ouest de la rue Champlain et à l'est de la rue Jacques-Cartier Nord »

13.6.6 Règlement n° 1411

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1662, à même une partie de la zone H-1661, et de réduire la profondeur minimale et la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1661. Ces zones sont situées à l'est de la rue Mackenzie-King et à l'ouest de la rue Cousins Nord, entre les rues Frontenac et le boulevard Guin »

13.7 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.7.1 Règlement n° 1413

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1704, à même une partie de la zone H-1705. Ces zones sont situées à l'ouest de la rue Jacques-Cartier Sud et au nord de la rue Bégin »

13.7.2 Règlement n° 1414

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe d'usage « Mixte » du groupe habitation (H), comprenant un maximum de 45 logements, dans la zone C-1034;
- d'augmenter dans cette zone le nombre d'étages maximal à 6 et la hauteur maximale à 24 mètres et d'autoriser un ratio de cases de stationnement d'un nombre inférieur à la norme prescrite;
- de supprimer dans la zone C-1034, la « classe 7 » du groupe commerce et service (C) et les normes s'y rapportant;
- d'assujettir cette zone à un secteur de PIIA ;

Cette zone est délimitée au nord et à l'est par la rue Cayer, et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

13.7.3 Règlement n° 1416

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser une superficie d'implantation au sol cumulative à 65 mètres carrés pour des constructions accessoires de type remise isolée et, de fixer les marges « avant minimale » et « avant secondaire minimale », à 6,5 mètres au lieu de 8 mètres dans la zone H-1745, située entre la rue René-Boileau et le boulevard du Séminaire Sud »

13.7.4 Règlement n° 1417

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages A3-01-09 (Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme et A3-01-10 (Service de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés) dans les zones A-1737 et A-1738. Ces zones se situent à l'est et à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier et à l'ouest du Chemin du Grand-Bernier Sud »

13.8 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'exclure un terrain de la zone agricole permanente pour l'agrandissement du parc industriel

13.9 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.9.1 ZAP-2015-3604 André et Jacques Lamoureux – chemin de la Grande-Ligne Est

13.10 Commentaires de la Ville à l'égard du rapport d'étape du groupe de travail technique international du lac Champlain et de la rivière Richelieu à la Commission mixte internationale

14. Transport et mobilité urbaine

14.1 Modifications à l'horaire de certains circuits d'autobus

14.2 Horaire spécial des jours fériés 2016 du Service de transport en commun, du transport adapté, du service de taxibus

15. Avis de motion

15.1 Règlement n° 1383

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de réaménagement des rues France et Clermont, décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

15.2 Règlement n° 1409

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178, 1233 et 1294, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

15.3 Règlement n° 1413

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1704, à même une partie de la zone H-1705. Ces zones sont situées à l'ouest de la rue Jacques-Cartier Sud et au nord de la rue Bégin dans le secteur de Saint-Eugène »

15.4 Règlement n° 1414

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe d'usage « Mixte » du groupe habitation (H), comprenant un maximum de 45 logements, dans la zone C-1034;
- d'augmenter dans cette zone le nombre d'étages maximal à 6 et la hauteur maximale à 24 mètres et d'autoriser un ratio de cases de stationnement d'un nombre inférieur à la norme prescrite;
- de supprimer dans la zone C-1034, la « classe 7 » du groupe commerce et service (C) et les normes s'y rapportant ;
- d'assujettir cette zone à un secteur de PIIA ;

Cette zone est délimitée au nord et à l'est par la rue Cayer, et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

15.5 Règlement n° 1416

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser une superficie d'implantation au sol cumulative à 65 mètres carrés pour des constructions accessoires de type remise isolée et, de fixer les marges « avant minimale » et « avant secondaire minimale », à 6,5 mètres au lieu de 8 mètres dans la zone H-1745, située entre la rue René-Boileau et le boulevard du Séminaire Sud »

15.6 Règlement n° 1417

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages A3-01-09 (Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme et A3-01-10 (Service de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés) dans les zones A-1737 et A-1738. Ces zones se situent à l'est et à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier et à l'ouest du Chemin du Grand-Bernier Sud »

15.7 Règlement n° 1418

« Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2016 »

15.8 Règlement n° 1419

« Règlement modifiant le règlement n° 0225 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.9 Règlement n° 1421

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de construction relatifs au prolongement du collecteur pluvial, situé entre les rues Saint-Michel et Saint-Jacques, phase II, décrétant une dépense de 93 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Règlements**

16.1 Règlement n° 1297

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage P1-01-04 (École secondaire ou collège) dans la zone A-1857, située à l'est du chemin du Petit-Bernier »

16.2 Règlement n° 1389

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone à dominance agricole à même une partie de la zone H-5540, située à l'intersection du rang Saint-Édouard et de la rue Rolland »

16.3 Règlement n° 1390

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du centre-ville »

16.4 Règlement n° 1391

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du noyau villageois L'Acadie »

16.5 Règlement n° 1392

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation de bâtiments résidentiels »

16.6 Règlement n° 1393

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone C-4052, située au nord de la Route 219 et à l'ouest du chemin du Clocher »

16.7 Règlement n° 1397

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-02-14 (service d'entreposage) dans la zone I-3005, située sur la 4^e Avenue, à l'angle de la rue Balthazard et de la 5^e Avenue;
- d'autoriser l'usage P1-01-01 (garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-1017, située sur la rue Saint-Paul, face à la rue Collin;
- d'autoriser l'usage C4-02-05 (parc d'amusement intérieur) dans la zone C-1024, située au sud de la rue Saint-Louis, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Labrèche »

16.8 Règlement n° 1398

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2005, H-2025 et H-2029. La zone H-2005 est située au nord de la rue Harbec, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest de la rue des Bernaches, la zone H-2025 est située au nord de la rue du Boisé-de-l'Île, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest des rues Bachand et Saint-Rémi, et la zone H-2029 est située au nord des rues Rachel, Ladouceur et Lemieux et au sud de la rue Arthur-Riendeau;
- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2792, située à l'est de la rue Baillargeon, à l'ouest de la rue des Sarcelles et au sud de la rue Lapalme, et ce, afin de réduire les dimensions des terrains dans cette nouvelle zone »

16.9 Règlement n° 1404

« Règlement modifiant le règlement n° 0693 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0736, 0863, 0976, 1049, 1250 et 1384 »

16.10 Règlement n° 1405

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0814, 0844, 0985, 1026, 1106 et 1158 »

16.11 Règlement n° 1408

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales pour diverses rues, décrétant une dépense n'excédant pas 841 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.12 Règlement n° 1410

« Règlement modifiant le règlement n° 0662 sur le comité exécutif, tel que modifié par les règlements n^{os} 0803, 0829, 1223 et 1300, de façon à fixer les dates et heure de la tenue des séances ordinaires pour l'année 2016 »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 11 novembre 2015

17.2 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1400

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**